

*De la séance extraordinaire du Conseil qui se tiendra
Le mercredi 14 octobre 2020 via téléconférence à 18h00*

Conformément à l'article 152 du Code municipal du Québec, AVIS SPÉCIAL vous est donné par les soussignées, Line Quevillon, conseillère et Angèle Bastien, conseillère de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, qu'une séance extraordinaire du Conseil municipal est convoquée pour être tenue le mercredi 14 octobre 2020 à 18h00 et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la session

- 1.1 Déclaration de conformité de la notification de l'avis de convocation (CM art. 153)

2. Adoption de l'ordre du jour

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Gestion financière et administrative

- 3.1 Fin de probation du Directeur Général, employé 02-0019

5. Levée de la séance

En vertu de l'arrêté ministériel du 15 mars 2020 et dans le but de respecter les directives émises pour la santé publique et par les autorités compétentes, la séance extraordinaire sera tenue à huis clos et les élus participeront par téléconférence.

Donné à Notre-Dame-de-la-Salette ce 7^e jour du mois d'octobre 2020.

Line Quevillon, Conseillère siège # 6

Angèle Bastien, Conseillère siège # 3